



Ville de Nay

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES ASSOCIATIVES
(Sportives ou Culturelles)

Dans la cadre du processus de déconfinement progressif, la Mairie de Nay souhaite donner la possibilité aux associations de reprendre leurs activités, sous réserve du respect des préconisations suivantes :

l'association s'engage, par ses propres moyens, à :

USAGE DE SALLES

- désinfecter les locaux utilisés, AVANT ET APRES les activités, avec un produit virucide (norme EN 14476) ou javel diluée (pour obtenir 1 litre d'eau : mettre 200 ml de javel à 2,6 % et rajouter 800 ml d'eau froide - rinçage obligatoire si surface inox et poignée de porte – 10 minutes de contact). Cette disposition inclut l'utilisation des espaces collectifs (type couloirs, sol, tapis ...) La désinfection concernera tout particulièrement les points « contact » (poignées de portes, interrupteurs, ...) et les installations sanitaires mises à la disposition des usagers (poignées de porte, robinets, bouton de chasse d'eau...).

- aération des locaux 10 minutes avant le début d'activité et à la fin

DISTANCE PHYSIQUE

- organiser l'activité de manière à respecter une distanciation minimale de 1 m entre les usagers. Cette distance est portée à 4 m pour la pratique sportive.

GESTES BARRIERE

- préconiser le port du masque qui est une précaution importante, complémentaire à la distanciation.
- mettre à la disposition de ses usagers du gel hydro-alcoolique.

La reprise de l'activité implique automatiquement l'acceptation de ce protocole.

Nay, le 8/6/2020

Le Maire

Bruno BOURDAA